

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 janvier 2025

PLFSS POUR 2025 - (N° 622)

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° AS382

présenté par

Mme Leboucher, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

**ARTICLE 23**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par cet amendement, le groupe LFI-NFP souhaite dénoncer les attaques du Gouvernement à l'encontre du niveau de vie des retraités et plus largement sa politique destructrice d'un droit à une retraite digne et à un âge convenable.

Cet article prévoit le gel des pensions de retraite pour l'année 2025.

En effet, le Gouvernement Barnier voulait désindexer les pensions de retraite de l'inflation pendant six mois, espérant ainsi réaliser 3,9 milliards d'euros d'économies. Une mesure qui reflétait les objectifs du PLFSS version Barnier : faire porter la majorité des 15 milliards d'économies aux citoyen.nes pour compenser la gestion budgétaire calamiteuse de la macronie.

Cette mesure, qui aurait touché 17 millions de personnes, aurait fait basculer des centaines de milliers de seniors dans la pauvreté. Plus de 2 millions de seniors vivent déjà sous le seuil de pauvreté. Les femmes sont particulièrement concernées, elles qui en raison de carrières hachées, de rémunérations inférieures dues aux discriminations sexistes et d'emplois à temps partiel subi touchent bien souvent des pensions de retraite plus faibles. En 2020, leurs pensions de retraite sont ainsi inférieures de 40 % à celles des hommes, 28 % en incluant les pensions de réversion. Le taux

---

de pauvreté atteint 10,4 % pour les femmes retraitées contre 8,5 % pour les hommes, et les femmes seules représentent 50 % des allocataires du minimum vieillesse. Désindexer les pensions de retraite aurait particulièrement affecté les plus petites pensions.

Le Gouvernement Barnier a voulu imposer son PLFSS, et par la-même imposer la désindexation des pensions de retraite. La motion de censure portée par le NFP et adoptée par l'Assemblée nationale a permis de barrer la route à cette mesure d'une violence sociale inouïe.

Le présent article est désormais caduc, car grâce à la censure du Gouvernement Barnier, l'ensemble des pensions ont pu être revalorisées à hauteur de 2,2 % dès la fin janvier 2025. Il n'y a donc plus lieu d'adopter cet article, raison pour laquelle nous proposons de le supprimer.

En outre, le Gouvernement envisage une contribution supplémentaire des retraité.e.s dont les pensions sont supérieures à 2000 € par mois. Ce faisant, il cherche à cadrer le débat sous la forme d'un conflit générationnel.

Il convient de rappeler que les retraités ne sont pas en moyenne plus riches que l'ensemble de la population : ils sont simplement mieux protégés de la pauvreté par un minimum vieillesse supérieur au RSA. Aussi, le passage à la retraite s'accompagne d'une diminution des revenus à l'exception des catégories les plus pauvres. La hausse récente du niveau de vie des retraités est avant tout une hausse du niveau de vie des retraitées, avec des femmes qui ont enfin pu accéder à des pensions décentes. Les retraités sont représentés dans des proportions similaires à l'ensemble de la population à chacune des tranches de niveau de vie. Le niveau de vie des retraités, en particulier des hommes, a déjà commencé à baisser. C'est la possession d'un patrimoine, dont de logements, qui fait une différence significative au sein de cette catégorie de la population et vis-à-vis des plus jeunes.

La question qui est posée n'est donc pas celle d'un conflit intergénérationnel mais d'un conflit de classes ! Il existe des pistes de financement plus juste que la mise à contribution des pensionnés entre 2000 € et 2500 € : la taxation du capital, la lutte contre la propriété multiple des logements et les rentes qui en découlent, la mise à contribution des hauts revenus quelle qu'en soit l'origine et au moyen soit de surcotisations, soit du dé plafonnement des cotisations sociales, soit de l'impôt sur le revenu plus progressif et prélevant les revenus supérieurs à 4000 € par mois. En somme, la poursuite de la justice sociale et fiscale et la redistribution d'une propriété qui ne cesse d'être toujours plus concentrée.

Par cette suppression, les parlementaires insoumis.es souhaitent également dénoncer l'enfumage pratiqué par François Bayrou. Alors qu'il existe une majorité pour abroger l'abjecte réforme de la retraite à 64 ans, imposée contre la représentation nationale, le mouvement populaire et le souhait d'une écrasante majorité de la population française, le Premier ministre tente par tous les moyens de sauver le catastrophique bilan d'Emmanuel Macron. Voilà qu'est désormais organisé un « conclave » des partenaires sociaux, sommés de trouver une position commune avec un Medef qui n'acceptera jamais le retour à l'âge légal de 62 ans ou une hausse des cotisations. Cette manœuvre vise en réalité à, soit préserver le statu quo, soit ouvrir une discussion sur la retraite à points à laquelle le mouvement populaire s'est victorieusement opposé en 2020.